

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE LA FACULTE DE DROIT DU 16 JUIN 2014

Etaient présents et représentés :

Personnalités extérieures :

Présents : Madame REYNAUD, Monsieur BALAS

Représentés : Messieurs LEFLOCH-LOUBOUTIN, QUENCEZ et SALANSON

Collège A :

Présents : Mesdames FERRAND et VASSORT-ROUSSET, Messieurs DE GAUDEMAR, DEROUSSIN,

Représentés : Madame PORCHY-SIMON, Monsieur PIN

Collège B :

Présents : Mesdames CHAVENT-LECLERE et MICHALLET, Messieurs BONINCHI, CUMIN, MARMOZ et PASCAL

Représentée : Madame PHILIP-GAY

Collège C :

Présente : Madame WATTECAMPS

Représenté : Monsieur BERRE

Collège IATS :

Présents : Madame BRINGUIER, Monsieur GODINEAU

Campus des Quais

15 quai Claude Bernard
BP 0638
69239 LYON CEDEX 02

Tél. +33 04 78 78 73 25
Fax +33 04 78 78 75 00
facde**droit**.univ-lyon3.fr

Collège étudiants :

Présents : Madame SARIC, Messieurs COTTIN, DESSAIX et LOUIS

Personnes invitées : Madame DEL BOVE, Messieurs ANOU et SOGNO

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 9 heures 10. Il présente Madame Caroline Lardaud, ATER en droit privé, chargée de mission représentant les ATER et les doctorants contractuels ainsi que Monsieur Gérard Anou, assesseur du Doyen en charge de la Licence.

I – Approbation du compte rendu de la séance du 18 avril 2014

Monsieur le Doyen Marmoz soumet au vote le compte rendu de la séance du 18 avril 2014, qui est approuvé (pour : 22 ; abstention : 1).

II – Questions pédagogiques

2.1) et 2.2) Règlement commun aux examens des Masters 1 et dispositions particulières concernant certains de ces diplômes

Monsieur le Doyen précise que l'objectif est d'introduire davantage de diversité dans les modalités d'examen (épreuves écrites ou orales, QCM, QRC), tout en réduisant la durée de certaines épreuves. Compte tenu de l'augmentation des effectifs, les charges de correction en M1 sont souvent lourdes dans les matières sans travaux dirigés. Par ailleurs, le Rectorat refuse l'institution de capacités d'accueil en Master 1, alors que des problèmes matériels d'organisation d'examen se font jour. Ce sont donc les raisons pour lesquelles ces modifications sont proposées. Certains Masters 1 ne sont pas concernés en raison d'effectifs plus faibles.

Madame Chavent-Leclere indique qu'elle a élaboré un QCM, il s'agit d'un exercice long et difficile nécessitant une réflexion approfondie devant concilier à la fois un aspect théorique et pratique.

Monsieur Deroussin souhaite savoir si l'enseignant responsable du cours est vraiment libre du choix du type d'épreuve. Monsieur le Doyen Marmoz répond par l'affirmative. Néanmoins, les enseignants devront formuler leur choix suffisamment tôt dans l'année.

Madame Michallet aimerait savoir si le choix pour la première session conditionne automatiquement le choix de la seconde session. Monsieur le Doyen répond par la négative : l'enseignant reste libre.

Le Doyen soumet la proposition aux membres du conseil qui l'adoptent (pour : 24 ; abstention : 1).

2.3 - Régime transitoire du Master 1 droit européen

Monsieur le Doyen présente le régime transitoire du Master 1 droit européen. Un seul candidat serait concerné. Le régime transitoire est adopté (pour : 24 ; abstentions : 2).

2.4 – Projet de modification portant sur la maquette du Master 2 droit et ingénierie financière

Monsieur le Doyen invite les membres à se reporter à la note explicative qui met l'accent sur le redéploiement des heures.

Monsieur Boninchi s'inquiète de ne pas trouver de régime transitoire. Monsieur le Doyen répond qu'il s'agit d'un Master 2 et qu'aucun étudiant ne serait concerné.

Le projet de modification est adopté (pour : 23 ; contre : 1 ; abstention : 1).

2.5 - Projet de modification de la maquette et du règlement pour le Master 2 droit de l'immobilier, en formation initiale et en formation continue

Monsieur le Doyen précise qu'il s'agit de simples ajustements avant de soumettre ce projet au vote, qui est adopté (pour : 23 ; contre : 1 ; abstention : 1).

2.6 - Projet de modification de la maquette du Master 1 Sécurité intérieure

Monsieur le Doyen précise que peu d'étudiants sont inscrits à ce diplôme. Le volume horaire des cours d'histoire se trouve augmenté.

Le projet soumis au vote est adopté (pour : 22 ; contre : 1 ; abstention : 2).

Concernant l'histoire du droit, le Doyen en profite pour indiquer que les cours d'histoire du droit privé diffusés en visioconférence sur le site de Bourg seront désormais assurés en présentiel et que les cours d'histoire des idées politiques seront dédoublés sur le site de la Manufacture.

2.7 - Projet de modification du régime d'examen du Master 2 Contrôle de gestion sanitaire et sociale en formation continue – IFROSS

Monsieur Pascal indique qu'il s'agit d'approuver le futur régime d'examen pour ce Master qui va ouvrir au mois de septembre.

Monsieur le Doyen soumet au vote ce projet. Il est adopté à l'unanimité.

2.8 - Projet de modification du régime d'examen du Master 2 (professionnel et recherche) de droit européen des affaires

Monsieur le Doyen Marmoz précise qu'il s'agit d'une légère modification du régime. Le projet est adopté à l'unanimité.

2.9 - Points de bonification de sport pour certains Masters

Des points de bonification sont introduits dans deux nouveaux Masters (Master sécurité internationale et défense et Master relations internationales et diplomatie).

Madame Vassort-Rousset approuve cette modification. Elle pense que certains engagements associatifs avérés devraient également être valorisés. Monsieur le Doyen souligne qu'une telle prise en compte doit se faire au niveau de l'établissement.

La proposition est adoptée (pour : 21 ; contre : 2 ; abstentions : 2).

2.10 - Projet de maquette et de règlement d'examen des Licences droit, droit-science politique et droit-philosophie

Cours d'introduction générale au droit

Monsieur le Doyen présente la réforme touchant aux cours d'introduction générale au droit. Ils seront dispensés plus tôt dans l'année et de manière intensive. Une évaluation sera opérée immédiatement, ce qui permettra de déterminer le niveau de l'étudiant. En cas de note inférieure à la moyenne, une réorientation sera possible et un dispositif d'accompagnement spécifique (tutorat, contrat de réussite) pourra être mis en place. M. le Doyen rappelle que ces cours sont assurés par des enseignants des trois sections juridiques : droit privé, droit public et histoire du droit.

Madame Michallet observe qu'elle arrêtera l'an prochain ce cours car le calendrier est très contraignant. Cette réforme permettra effectivement aux étudiants de se positionner plus tôt qu'actuellement, elle allonge toutefois le semestre de quinze jours.

Madame Saric approuve la réforme envisagée.

Monsieur le Doyen soumet cette question au vote. La réforme est adoptée (pour : 20 ; contre : 2 ; abstentions : 3).

Cours d'anglais

Monsieur le Doyen indique qu'une longue réflexion sur l'enseignement de l'anglais a été menée avec Madame Del Bove. La réforme proposée porte sur les deux premières années de Licence.

Madame Del Bove souligne que le public est à la fois nombreux et hétérogène. Le nombre de cours magistraux en première année est augmenté et réparti sur dix semaines. Un enseignement à distance complètera le cours magistral. En deuxième année, le volume horaire sera également augmenté, avec pour objectif de faciliter la prise de parole en public.

Monsieur le Doyen précise la proposition en indiquant qu'elle supprime les travaux dirigés en première année tout en les augmentant en deuxième année.

A Monsieur Louis qui s'interroge sur le *e-learning*, Madame Del Bove précise que les séances sont facultatives pour les étudiants mais conseillées s'ils souhaitent réussir en licence.

Monsieur Boninchi souligne qu'il sera nécessaire de réfléchir un jour aux crédits accordés à l'anglais, qui sont actuellement identiques à ceux accordés au droit civil ou au droit constitutionnel dans les Licences droit-science politique et droit-philosophie. Le coefficient de l'anglais lui semble excessif, celui-ci devrait être revu à la baisse.

Monsieur le Doyen concède que le coefficient accordé à l'anglais est légèrement surévalué.

La réforme touchant aux enseignements d'anglais est approuvée (pour : 23 ; contre : 1 ; abstention : 1).

Contrat de réussite

Monsieur le Doyen rappelle la situation : le Collège de droit s'adresse aux meilleurs étudiants désireux d'approfondir leurs connaissances alors que le contrat de réussite s'adresse aux étudiants en difficulté.

Les résultats du contrat de réussite sont décevants. Une dizaine d'étudiants se trouvent inscrits pour un effectif d'environ 2 200 étudiants en première année. C'est assez peu, mais le système repose exclusivement sur le volontariat, et le dispositif est sans doute encore peu connu des étudiants, malgré le travail d'information effectué par Mesdames Chambost et Lebeau. Une réflexion a été menée pour améliorer le dispositif lui-même en proposant des matières plus techniques et plus abordables en année « 0 » comme le droit civil, l'anglais, les institutions juridictionnelles.

Madame Lebeau ajoute que onze heures de tutorat seront consacrées aux visites de la bibliothèque, de l'université, et du palais de justice.

Monsieur Cottin espère que le contrat de réussite ainsi modifié sera un succès.

Monsieur Boninchi note que la situation est assez curieuse. Le système créé l'année dernière repose sur le volontariat. Sur quelque 2200 étudiants, plusieurs centaines candidatent pour le Collège de droit, s'estimant trop "bons" pour se contenter des enseignements "ordinaires". Dans le même temps, seuls dix d'entre eux se portent volontaires pour bénéficier des dispositifs de soutien offerts par la Faculté. Au moins un tiers des étudiants rencontre pourtant de graves difficultés à suivre les enseignements. Il y a donc un écart entre le niveau réel des étudiants et l'image qu'ils se font de leur niveau.

Monsieur le Doyen ajoute que parmi les étudiants du contrat de réussite, beaucoup n'avaient pas le profil attendu.

La réforme est adoptée à l'unanimité.

Modalités d'évaluation des enseignements (examens terminaux)

Monsieur le Doyen présente les modifications envisagées.

Monsieur Cottin souligne que la généralisation des QCM n'est peut-être pas très opportune. Dans tous les cas, il faudrait que les énoncés distribués aux étudiants précisent clairement les consignes et le barème retenus par l'enseignant.

Madame Chavent-Leclere indique que la seule difficulté à son sens porte sur la correction des QCM, notamment lorsque l'étudiant veut voir sa copie. Monsieur Anou précise que lors des consultations de copies, 20 à 25% des étudiants se déplacent.

Monsieur Louis fait observer que les mêmes QCM sont parfois réutilisés d'une année à l'autre. Monsieur le Doyen invite à l'avenir à une grande vigilance de la part des collègues enseignants sur ce point.

Les nouvelles modalités d'évaluation sont adoptées à l'unanimité.

Projet professionnel

Monsieur le Doyen précise qu'il s'agit ici d'officialiser le « *e-portfolio* ». Cette proposition est adoptée (pour : 24 ; contre : 1).

2.11 - Accompagnement des étudiants du double parcours de licence en droit, Université Jean Moulin Lyon 3 et Université d'Essex

Madame Ferrand précise que les étudiants de ce double cursus passent les deux premières années à l'université d'Essex puis intègrent la Faculté de droit en troisième année de licence. Le projet vise à officialiser les heures de tutorat dont ils bénéficient. Sur ce dossier, un fort investissement de la part de Madame Maïté Roche est à mentionner.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

III- Questions financières

3.1 - Précisions sur le projet de délibération prenant en charge l'inscription de deux étudiants de l'École de droit de Lyon pour un montant de 4 000 €

Madame Chavent-Leclere précise qu'il y a déjà eu un vote sur ce point. Il s'agit d'une clarification du contenu de la convention.

Le point est approuvé à l'unanimité.

3.2 - Demande de subvention sollicitée par l'association LYONMUN à hauteur de 500 € pour l'organisation de la conférence annuelle

Monsieur Cumin indique que cette manifestation s'est déjà déroulée à la fin du mois de mai. Madame Vassort-Rousset ajoute qu'il s'agit d'un formidable apprentissage. Monsieur Dessaix observe que les manifestations des « MUN » sont très prisées par les étudiants et que l'organisation de celles-ci est assez lourde.

La demande de subvention est adoptée (pour : 24 ; abstention : 1).

3.3 - Demandes de subvention (500 €) et d'approbation des tarifs, sollicitées par le Centre de droit pénal pour un colloque intitulé : « L'erreur judiciaire »

Monsieur le Doyen précise que les tarifs ont été revus à la hausse. Il remercie les pénalistes d'avoir pris en compte les observations du Conseil.

Ces demandes sont approuvées à l'unanimité.

3.4 - Demande d'approbation des tarifs pour un colloque organisé par le Centre Louis Josserand et intitulé « Recourir au contrat de transaction : quel profit pour quels risques ? »

La demande est approuvée à l'unanimité.

3.5 - Demande d'approbation du tarif des repas pour le colloque du 28 février 2014, intitulé « Premier regard critique sur le projet de loi ALUR »

Le projet, consistant à fixer le prix du repas à 25 euros, est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

3.6 – Demande d'approbation des tarifs d'enseignement à distance en science politique (EAD SP)

Monsieur le Doyen introduit ce point supplémentaire à la suite de modifications réglementaires nécessitant l'approbation de tarifs propres aux formations délivrées à distance en science politique.

Monsieur Godineau précise que ce vote tardif s'explique par une note émanant du ministère sur la question des tarifs des diplômes nationaux en *e-learning*. La catégorie « formation permanente » est supprimée. De nombreux échanges entre la direction des études et de la vie universitaire, l'agence comptable, la direction des affaires financières et la Faculté de droit ont été nécessaires. Une évaluation de l'impact budgétaire sera faite dans un an.

Monsieur Pascal observe que ces tarifs restent néanmoins en deçà de ce qui se pratique habituellement en formation continue. Il indique que la solution proposée est transitoire.

Monsieur le doyen soumet cette demande au vote. Elle est adoptée (pour : 24 ; abstention : 1).

3.7 - Liste des sorties d'inventaire

Monsieur Thomas Blin indique qu'il s'agit de sortir du matériel obsolète. Une cinquantaine de biens est concernée.

Le projet de sortie proposé par Monsieur Blin est adopté à l'unanimité.

IV – Statuts

4.1 - Lettre de cadrage évoquant la création d'une commission de réflexion sur la réforme des statuts de la Faculté de droit

Le Doyen souligne qu'il est nécessaire de mettre à jour les statuts de la Faculté de droit.

Il convient par exemple de tenir compte de l'évolution de la réglementation (règles nouvelles sur la parité), de clarifier les règles de fonctionnement du conseil (questions de transmission des pouvoirs), et de repenser la répartition des sièges entre les différents collègues.

Une commission de réflexion va donc être constituée.

Monsieur Boninchi souligne qu'il existe d'importantes contraintes réglementaires.

Madame Michallet estime qu'il est important d'assurer un renouvellement des élus. Elle propose d'instaurer une limitation du nombre de mandats (par exemple à deux).

Monsieur le Doyen souligne que l'essentiel, selon lui, reste l'assiduité et la participation active des différents membres aux activités du conseil.

La création d'un groupe de réflexion est approuvée.

V – Informations

5.1 - Débat sur les prix de thèses de la Faculté de droit

Monsieur le Doyen indique qu'un prix de thèse spécifique au droit a été créé par l'université. Il s'agit d'une avancée importante dont on ne peut que se féliciter.

5.2 - Opération Portalis : codes civils

Monsieur le Doyen Marmoz présente ce projet qui consiste à offrir un exemplaire du code civil aux étudiants boursiers de première année de Licence. Cette opération est supportable car financée par la taxe d'apprentissage. Il s'agit de promouvoir l'égalité des chances en aidant les étudiants les moins fortunés.

Monsieur Pascal précise que la taxe d'apprentissage rapporte entre 180 000 et 190 000 euros par an. Environ 1 080 étudiants pourraient être concernés, le coût total avoisinant 43 000 euros.

Monsieur le Doyen sollicite un vote symbolique sur cette opération. Le conseil se prononce en sa faveur.

5.3 - Fermeture du diplôme universitaire traducteur interprète juridique

Monsieur le Doyen informe les membres de cette fermeture qui interviendra à compter de l'année universitaire 2014-2015. Cette décision ne remet toutefois pas en cause l'excellence du travail effectué par sa Directrice.

Le conseil exprime un avis favorable.

VI – Questions diverses

Monsieur Deroussin demande si les nouveaux enseignants peuvent bénéficier d'une décharge de service. Le Doyen l'invite à se renseigner auprès de la division des personnels enseignants de l'université.

Monsieur Boninchi précise que certaines universités ont pris des mesures pour permettre de décharger les nouveaux arrivants. C'est un facteur d'attractivité indéniable pour un jeune enseignant.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le doyen clôt la séance à 11 heures 45.

Le Doyen de la Faculté de droit,



Franck MARMOZ